

Si vous souhaitez utiliser le mode de paiement par virement bancaire, le Ministère doit faire connaître à l'institution bancaire mandatée par le ministère des Finances les informations demandées dans ce formulaire.

Nous vous demandons donc de le remplir à la main (en MAJUSCULES) ou encore directement à l'écran et de joindre un spécimen de chèque portant la mention « Spécimen ».

RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE DE PERMIS

Numéro de l'usine

Nom de l'usine

Adresse de l'usine

(N°, rue, appartement, rang, case postale, route rurale)

Municipalité

Province

Code postal

Courriel

--	--	--	--	--	--	--

Vous devez préciser le nom de la personne qui, dans votre entreprise, sera habilitée à consulter les factures et à ordonner les prélèvements bancaires sur le compte de votre entreprise. Cette personne sera détentrice d'un code d'identification et d'un mot de passe confidentiels qui lui donneront accès au site de facturation et de paiement électroniques. Il est très important que ce code et ce mot de passe soient connus d'une seule personne de votre entreprise, afin d'assurer un maximum de sécurité et de confidentialité dans les transactions bancaires. Cette personne recevra, par courrier recommandé, le code et le mot de passe, ainsi que la marche à suivre pour utiliser le site Internet.

Responsable de la facturation

Signature (Le titulaire de permis ou son représentant autorisé)

Date (Année-Mois-Jour)

N'oubliez pas de joindre votre spécimen de chèque

Faire parvenir à : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction du développement de l'industrie des produits du bois
5700, 4e Avenue Ouest, Atrium, local A-202
Québec (Québec) G1H 6H1